N°: 2006-05-29
Service : Politique de la Ville

OBJET : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN "CHANTIER JEUNES" DANS LE CADRE DE L'ACTION DE L'ADSEA

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

Un objectif du volet emploi-insertion du Contrat de Ville d'Oullins correspond à la volonté de favoriser des actions qui permettent à des jeunes en "rupture" de réenclencher un parcours de formation et/ou de retour à l'emploi.

Dans le cadre d'un projet mené par les éducateurs de Prévention (ADSEA) pour permettre à des jeunes de réaliser des projets individuels, de se remettre en dynamique et de retisser des liens avec les services de droit commun (Mission Locale), un chantier d'une semaine (35 heures) est prévu du 12 juin au 16 juin 2006.

Cette action permettra aux jeunes :
- de faire l'expérience d'un travail à accomplir, du respect des règles et des engagements pris, et
- d'avoir une autonomie financière pour réaliser un projet.

La Ville d'Oullins participe au financement du "chantier jeunes" en contrepartie d'une prestation de services.
Les travaux à réaliser sont les suivants :
- Mise en peinture des parties extérieures du Centre de La Renaissance
- Entretien et propreté du bois de Sanzy
- Peinture des garde-corps le long de l'Yzeron (Pont blanc)

Ville	**2 275 €**
ADSEA	Mise à disposition encadrant
TOTAL	**2 275 €**

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre du "chantiers jeunes" entre la Ville d'Oullins et l'association ADSEA.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2006, fonction 422, article 6574 pour 2275 €.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

François-Noël BUFFET